

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/079/DEL/4.2

Séance du 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absents : M. VASSELIN Julien, Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHAVES Hélène.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE DANS LE CADRE DU JUMELAGE EU-HAAN

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que certaines missions à caractère spécifique et occasionnel peuvent exiger le recrutement d'agent vacataire et propose la création d'un emploi non permanent de vacataire pour les besoins suivants : accompagnateur/trice dans le cadre du jumelage EU-HAAN, comme suit :

- Date : du 7 au 14 juillet 2024
- Rémunération forfaitaire : 700.00 € brut
- Nombre de poste : 1
- Missions : accompagner les activités du groupe d'adolescents, être en relation régulière avec le service en charge du jumelage.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 076-217602556-20240403-2024079DEL-DE

S'LO

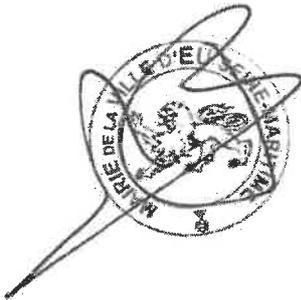
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la création d'un emploi non permanent de vacataire comme décrit ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Hélène CHAVES



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hélène Chaves', written over a horizontal line.